

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 1086

SENSIBILISATION AU CASE MANAGEMENT

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N° du stage	1086 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	2 jours	Dates	du 25/11/2027 au 26/11/2027
Prix	815,00 €		

INTRODUCTION

- L'évolution de l'offre de soin en santé mentale conduit à multiplier les intervenants et dispositifs rencontrés par le patient. Cette fragmentation de l'offre est d'autant plus sensible que la situation clinique et personnelle du patient est complexifiée par des facteurs tels que les comorbidités, les addictions, un handicap, l'errance... La mise en lien coordonnée de l'ensemble des services et leur appropriation par le patient nécessite de nouvelles modalités organisationnelles. Cette formation se propose de découvrir différents modèles théoriques et les expériences existantes pouvant répondre à ces nouveaux défis, dans une approche orientée rétablissement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, cadres de santé, éducateurs spécialisés ou travailleurs sociaux exerçant en extrahospitalier, en équipe mobile ou en lien étroit avec un service de psychiatrie.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un cadre de santé ou un assistant de service social exerçant en psychiatrie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Comprendre le contexte de l'émergence du Case Management.
- Mettre en perspective l'histoire et les enjeux actuels du soin en psychiatrie.

- Se familiariser avec les notions de troubles cognitifs et fonctionnels.
- Se familiariser avec les programmes de Case Management historiques.
- Envisager une nouvelle organisation pour une offre de soin en pertinence avec les nouveaux enjeux.
- Réfléchir à quelle modélisation possible selon les lieux d'exercices.

PROGRAMME

1. L'évolution historique des représentations de la santé mentale.
2. Les modèles et les enjeux actuels issus de l'expérience de la maladie par un usager.
3. Les troubles cognitifs et fonctionnels.
4. Les exemples de programmes de Case Management historiques.
5. De l'évaluation à la co-construction d'un projet de vie de l'usager.
6. Le Case Management au service d'un plan de rétablissement.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N° du stage	1086 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	2 jours	Dates	du 25/11/2027 au 26/11/2027
Prix	815,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :
TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :
EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
EMAIL :
SERVICE : TÉL :
LIEU DE TRAVAIL :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
 Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION